

## II - Question.

(2004)

La Charte de l'environnement constitue l'un des textes fondamentaux du bloc de constitutionnalité de la République Française. La transition énergétique se donne pour objectif de préserver l'environnement pour assurer les besoins des générations futures. A cet effet, la réduction de l'émission du gaz à effet de serre constitue l'un des axes majeurs de la politique de l'état. La réduction de la production énergétique, de la pollution ou de la gestion des déchets font partie du plan d'action des pouvoirs publics. L'objectif est de conduire à limiter le réchauffement climatique à 2 degrés d'ici 2050, conformément au Gaeel de l'environnement tenu à Paris en 2015.

### Mesures en faveur du bâtiment.

L'état entend responsabiliser aussi bien les constructeurs dans leur conception et choix de matériaux, que les entreprises privées ou publiques et les ménages. L'un de ces leviers de responsabilisation est l'incitation financière. Les travaux de construction respectant un cahier des charges bénéficient d'une réduction fiscale. Dans la sphère publique, certains financements de construction sont soumis à des contraintes environnementales. L'isolation thermique et le choix des matériaux constituent les principaux critères d'évaluation. Pour les ménages, la rénovation de leur habitat en faveur de l'isolation et de l'économie d'énergie est récompensée par un éco-PTZ (prix à taux zéro) et un crédit d'impôts.

N°  
7.18

## Transport

La politique publique de l'état consiste à favoriser les véhicules peu polluants et à inciter l'utilisation des transports en commun. Le remboursement de 50% des frais de transport domicile - travail en constitue un exemple. L'achat de véhicule électrique est subventionné par l'état avec une aide de la reprise. L'installation de bornes de recharge facilite la démocratisation de l'électrique. Le Co2 est, pour le consommateur, à été davantage taxé en 2017 afin de pousser les automobilistes à une meilleure utilisation ou à utiliser un autre carburant. Les collectivités territoriales sont également incitées par cette politique française avec des premières approches de bus urbains électriques.

.....  
ne rien  
écrire  
dans

la  
partie  
barrée

## Déchets

Le poids de déchets par habitants s'avère encore trop important. Bien que l'état ait établi une multitude de campagnes en faveur du tri, son effort s'est davantage porté par la suite vers le recyclage des déchets et l'investissement dans les techniques de destruction des déchets. Afin de réduire le jet de déchets dans l'environnement, l'état interdit la distribution gratuite de sachet plastique non biodégradables.

## Energies renouvelables

Bien que le nucléaire constitue l'un des principaux modes de production d'énergie, la volonté des autorités impose de développer les ressources énergétiques de l'état, la part du nucléaire passera de 50% en 2005 à 25% de la consommation française en 2050. En complément, l'énergie éolienne, fossile ou solaire font l'objet d'investissements. Les particuliers bénéficient de l'aide de crédits d'impôts pour la mise en place de panneaux solaires tandis que la grande distribution est objet d'investissements dans des systèmes réfrigérants primaires (piles) afin de réduire ses consommations.

La RT 2012 impose une nouvelle réglementation et entraîne des changements dans la construction des nouveaux bâtiments (habitation). Certains labels Eco-énergie sont créés afin de récompenser les entreprises construisant des bâtiments basse consommation (BBC).

N°  
8.12